

Réunion du 22 mai 2022 à 20 heures 30

Convocation en date du 17 mai 2022.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, M. DUCOURNAU Marc,
M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure,
Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absente excusée : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Secrétaire de séance : Mme FORT Agnès.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.

Le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2022 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'audition auprès des Personnes Publiques Associées du projet du PLUi fait apparaître que :

- la CDPNAF a soulevé d'importants problèmes quant à la consommation d'espaces agricoles pour devenir des surfaces constructibles (2ha 40 sur 1 300 hectares pour notre commune),
- le SCOT trouve l'objectif de construction de 380 logements sur 10 ans pour nos 24 communes beaucoup trop ambitieux par rapport à ce qui a été réalisé, d'après eux, les dix dernières années.
- La DDT, d'après leurs documents, recense 488 logements vacants sur le territoire de la CCAA dont 12 sur notre commune (2 après vérification de leurs données) et donc, trouve injustifiée la demande de 380 nouveaux logements.

En conclusion, le projet de PLUi de notre intercommunalité a été rejeté en l'état.

Une réunion des maires est prévue le 07 juin 2022 pour envisager une ligne de conduite à tenir face aux pouvoirs publics (PPA).

RÉVISION LOYER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire, conformément au bail, la révision du loyer du logement maison du village, de la locataire Madame NAVARLAS Laetitia.

Ce loyer peut être augmenté de 2,48 % selon l'indice de référence des loyers du 1^e trimestre 2022.
Le loyer actuel est de 515,46 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide une augmentation de 2,48 % et fixe le montant du loyer à 528, 24 € au 1^{er} juin 2022 pour le logement de Madame NAVARLAS Laetitia.

RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

- Conseil Communautaire

Présentation de tous les budgets y compris les annexes.

Vote du budget avec décision prise par la CLECT (Hôtel Caupenne) et pont à Lelin-Lapujolle (93 000 €) entièrement financé par la CCAA.

- Programme voirie à Lelin-Lapujolle

Quatre tronçons nous semblent prioritaires :

Du croisement de chez Cocheteux à chez Lafosse

« A Soubiran » de chez Bianchi à chez Augay

De l'église de Lapujolle à Baraton

De chez De Castelbajac à chez Wiese.

Le service voirie de la Communautés de Communes déterminera les portions réalisables.

- Ecole – enfance - Jeunesse

Consultation pour les demandes de dérogations par les familles souhaitant inscrire leurs enfants dans des écoles en dehors du territoire de la CCAA.

Présentation de l'augmentation des jours d'ouverture du Multi-accueil à Aignan car il manque d'offres de garde.

Pour 10 places :

4 jours avec le financement par le plan « REBOND » de la CAF le coût de revient à la charge de la CCAA serait de 11 300 € alors qu'actuellement 2 jours reviennent à 13 020 € (sans financement).

Intervention du directeur de « Pierres et Terre » pour la présentation de toutes leurs activités.

MODALITÉ de PUBLICITÉ des ACTES – COMMUNE de MOINS de 3 500 HABITANTS

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs regroupements,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication papier
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Lelin-Lapujolle afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps de réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage sur le panneau d'affichage devant la Mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

d'ADOPTER la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

POINT INVESTISSEMENT 2022

Travaux église de Lapujolle

Du rangement et du tri ont été réalisés par des bénévoles afin de permettre aux artisans d'intervenir.

Le montant des travaux reste inchangé : 41 000 € TTC

Trois entrepreneurs locaux interviendront :

Mai / Juin DUGARRY
Août / Septembre LACOSTE
Octobre THOMAS

Volets roulants salle des fêtes de Lelin (7 531,31 €) :

intervention de l'entreprise CASTAING prévue deuxième quinzaine de juin.

Isolation des combles des logements communaux à Lelin (348,43 €) :

confirmée début juin par l'entreprise ISOLA Sud.

Changement des fenêtres logement communal à Lelin (13 992 €) :

Ets DAUGA intervention prévue début octobre.

Borne WI-FI en accès libre et gratuit pour tous (600 €) :

installée au secrétariat de mairie de Lelin.

Tables et bancs au foyer de Lelin (livrées) (5 090,33 €)

INVESTISSEMENT 2023

Suite au rendez-vous avec le CAUE du 25 avril 2022 pour l'embellissement de notre village, il s'avère impossible de penser prévoir les travaux pour 2023.

Afin de pouvoir prétendre à des aides conséquentes il faut concevoir un plan global des aménagements à exécuter.

Le tour de la commune, de la D169 au fond du cimetière a été réalisé (allée du 19 mars, place Saint Michel, parking et terrain de pétanque, cimetière et église, tennis, haies et arbres....) durant toute l'après-midi.

Des propositions et estimations nous seront communiquées par le CAUE courant septembre 2023 qui nous permettront de faire des choix, de prioriser les interventions et de planifier les travaux.

Rendez-vous a été pris également avec un architecte du CAUE spécialisé dans les édifices religieux en relation avec M. ARNAUD des Bâtiments de France pour étudier les travaux à réaliser à l'église de Lelin. Nous espérons pouvoir déposer le dossier pour l'église de Lelin en décembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Permanences pour les élections législatives

08 h 00 à 10 h 30 Anne-Marie – Philippe – Marc

10 h 30 à 13 h 00 Olivier – Charlène

13 h 00 à 15 h 30 Laure – Lilian

15 h 30 à 18 h 00 Agnès – Nicolas

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. BÉCARD Nicolas

M. BILLEPINTE Thierry

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUÉ Olivier

Mme FORT Agnès

Mme GAYRIN Laure

Mme LABORDE Charlène

M. PAGES Lilian

M. ROUSSEAU Philippe